

Dans la continuité du message que M. Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé des Sports, du Tourisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 vous a adressé le 31 mai dernier, la Direction de la Jeunesse et des Sports a le plaisir de vous informer de la réouverture des équipements sportifs de plein air à compter de lundi prochain entre 8h et 22h30.

Cette réouverture s'accompagne de la réactivation de vos créneaux sportifs, lesquels peuvent être prolongés jusqu'au 19 juillet sur demande faite selon les modalités habituelles avant le 10 juin. De même, les associations bénéficiant de créneaux dans les gymnases peuvent bénéficier de créneaux en extérieur jusqu'au 19 juillet selon les mêmes modalités.

L'allocution du Premier Ministre du 28 mai, qui a fixé le cadre de la phase 2 du déconfinement, nous permet de nourrir l'ambition d'un retour à la normal dans des délais plus courts que ceux initialement prévus, avec un nouveau desserrement des contraintes qui devrait intervenir le 22 juin.

Dans l'attente, il nous revient d'assurer collectivement l'exercice d'une pratique sportive associant convivialité, passion et civisme.

Dans ce contexte, les principaux gestes barrières suivants seront affichés dans chaque établissement sportif :

- se laver les mains régulièrement ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- se saluer sans se serrer la main.

De même, toute activité physique et sportive est soumise aux restrictions suivantes :

- Interdiction de regroupement de plus de 10 personnes en simultanée ;
- Sauf lors de la pratique sportive, obligation du port du masque pour toute personne de onze ans ou plus dans les établissements sportifs si les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées ;
- Respect d'une distance de 4 m<sup>2</sup> entre chaque pratiquant pendant la pratique sportive ;
- Maintien de l'interdiction de la pratique des sports de combat ou des sports collectifs ;
- Absence d'accès aux vestiaires.

La Direction de la Jeunesse et des Sports remercie par avance chaque association de la désignation d'un COVID Manager, garant du respect de ces consignes.

En outre, pour vous aider à assurer la sécurité de vos membres, le Haut Conseil de la Santé Publique et le Ministère des Sports ont publié différents guides et avis :

o Le guide d'accompagnement de reprise des activités sportives :

[http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport\\_fiches-2.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches-2.pdf)

o Le guide des sports à reprise différés « jouer autrement – pratiques alternatives » :

<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidepratiquesalternatives.pdf>

o Le guide de recommandation sanitaires à la reprise sportive :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesanitaireetmedical.pdf>

o Les recommandations relatives à la reprise de l'activité physique et sportive du Haut Conseil de la Santé Publique :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=846>

La Direction de la Jeunesse et des Sports reste bien évidemment à votre disposition pour vous accompagner dans votre retour à la pratique sportive.